

Mar. 2010

No.333



RTV-SER Infolettre

• NÉGOCIATIONS 2010

NÉGOCIATIONS

Le 12 février dernier, une quarantaine de délégués de l'APEQ (dont Sylvia Hancheruk-Dawson, Steven LeSueur et moi-même) ont manifesté devant les bureaux du MELS, au 600 Fullum à Montréal, et remis les 2000 *Aperçus de la réalité des enseignants* remplis par les profs des 9 syndicats anglophones du Québec, dont, 300 du SER. Malgré le vent et le froid, l'ambiance était bonne, et nous avons pu donner coup d'envoi à la mobilisation. L'APEQ fera parvenir aux écoles du matériel de soutien tout au long du mois de mars. Les foulards ont déjà été envoyés, et le reste (drapeaux, auto adhésifs du type « Post-it », etc.) seront à utiliser pour s'afficher et à sensibiliser le milieu au fait que nous sommes en négociations.

UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE A ÉTÉ CONVOQUÉE LE 17 MARS, POUR APPROUVER LA PHASE 3 DU PLAN D'ACTION DE L'APEQ, QUI CONSISTE À PROLONGER LA RÉCRÉATION DE 10 MINUTES À CHAQUE MERCREDI DU MOIS D'AVRIL. SOYEZ-Y !

UNE MANIFESTATION GÉANTE EST PRÉVUE POUR LE SAMEDI 20 MARS, 2010, AU CENTRE-VILLE DE MONTRÉAL; DES AUTOBUS SERONT NOLISÉS POUR NOUS. À SUIVRE...

• RÉALITÉ DE LA CLASSE

RÉALITÉ DE LA CLASSE

Plus de 15 000 profs au Québec ont répondu à ce sondage, ce qui a permis à la CSQ de recueillir le portrait de la situation suivant:

- Environ 68% des élèves intégrés n'ont pas les services adéquats ;
- 83% des classes comportent plus de 10% d'élèves ayant des besoins particuliers ;
- 68% des classes ont été formées sans que l'on tienne compte de l'équilibre dans la composition du groupe ;
- 50% des enseignantes et enseignants ont vécu plus de cinq ans en situation de précarité ;
- Plus de 35% des répondantes et répondants affirment être encore précaires ;
- 94% estiment avoir besoin de diminuer le nombre d'élèves par classe afin de mieux assurer la réussite des élèves !

• PÉTITION URGENTE CONTRE LE GOUVERNEMENT

PÉTITION URGENTE CONTRE LE GOUVERNEMENT

L'APEQ fait actuellement circuler une pétition pour dénoncer le fait que le gouvernement libéral a entrepris de modifier le Régime pédagogique pour faciliter l'application de certaines demandes patronales. Cette façon de faire odieuse enlève toute crédibilité à la période de négociations en cours, puisqu'elle tient pour acquis que les demandes du gouvernement seront acceptées.

• LE "FRAMEWORK"

LE "FRAMEWORK"

Pour faire suite à la résolution adoptée à l'unanimité en janvier, une rencontre avec la haute direction de la commission scolaire a eu lieu le 15 février dernier : si nécessaire, la date d'échéance de juin 2010 peut maintenant être repoussée, d'après ce que nous a dit le Directeur général, monsieur Stephen Lessard. Nous suggérons de soumettre une résolution cet effet à une réunion du Conseil d'école pour approbation

RETRAITE PROGRESSIVE

Les demandes pour entamer une retraite progressive se font (normalement) avant le **1^{er} avri** ça s'en vient !

• **RAPPEL
IMPORTANT :
CALENDRIER
SCOLAIRE 2010 -
2011**

• **CONSEILS
D'ÉCOLE**

• **ENSEIGNANTS
EXCÉDENTAIRES**

• **QU'EN EST- IL
DES CONGÉS
MALADIES ?**

RAPPEL IMPORTANT : CALENDRIER SCOLAIRE 2010 - 2011

Le calendrier scolaire pour l'année prochaine sera **en période de consultation depuis le 17 février prochain**. Prenez note que 2 changements importants sont suggérés :

1. La date de la fin de la troisième étape est reportée à la fin de février;
2. Remplacement d'une communication formelle (bulletin) au secondaire, par **une communication de type informelle**. Une communication informelle a pour but de renseigner le parent sur le développement des

compétences de son enfant, et peut prendre la forme de rencontres avec les parents, de travaux d'élèves annotés, ou toute autre forme de communication entre l'école et la famille. La période de consultation se termine le 6 avril 2010

CONSEILS D'ÉCOLE

Les directions d'école **doivent consulter le conseil d'école (le ou avant le 7 mars) sur les besoins en personnel enseignant** pour l'année scolaire suivante.

ENSEIGNANTS EXCÉDENTAIRES

La valse du printemps va débiter bientôt : la commission va déterminer le nombre d'enseignants excédentaires, s'il y a lieu. Voici les dates importantes :

- Avant le 30 avril de chaque année, la direction d'école détermine ses besoins en personnel enseignant; s'il y a des enseignants excédentaires, la direction tente de les réaffecter dans l'école selon leur ancienneté, leur catégorie ou sous catégorie. S'il reste des enseignants excédentaires après ce processus, elle les informe par écrit, pour les aviser qu'ils sont sujets à une mutation obligatoire à une autre école. La commission scolaire affiche dans chaque école la liste des postes vacants dans les autres écoles de la commission. Au cours des cinq (5) jours ouvrables qui suivent, les enseignants excédentaires informent la direction par écrit de leur choix, à partir de cette liste, en utilisant le formulaire prévu à l'Annexe F (5-21.16a); ce formulaire est disponible dans les écoles.
- Avant le 18 mai, la commission affecte les enseignants excédentaires aux postes disponibles, selon l'ancienneté et la catégorie.
- Avant le 1er juin, la commission informe par écrit les enseignants qui ont été mutés dans une autre école.

QU'EN EST- IL DES CONGÉS MALADIES ?

Nous avons souvent des questions au sujet des différentes banques de congés maladie dont nous disposons. Il y en a trois :

- **MALADIE NON MONNAYABLE** : Il s'agit d'une banque de 6 journées que les profs reçoivent lors de l'embauche. Ces journées ne sont pas monnayables et peuvent être utilisées pour assurer une rémunération pour les 5 premiers jours d'une absence maladie.
- **MALADIE MONNAYABLE AU DÉPART** : Ces journées ont été accumulées avant 1996 : elles peuvent servir à assurer une rémunération pour les 5 premiers jours d'une absence maladie. Si elles ne sont pas utilisées, elles sont remboursées à l'enseignant lors de son départ de la commission scolaire (démission, retraite, etc.).
- **CRÉDIT MALADIE ENSEIGNANT** : Ces journées proviennent des 6 congés maladies que nous recevons au début de chaque année scolaire. Si vous ne les utilisez pas tous au courant de l'année scolaire, ils sont versés dans cette banque. Ils peuvent être utilisés pour les 5 premiers jours d'une absence maladie, sinon, ils sont remboursés à l'enseignant lors de son départ de la commission scolaire.

Michel Gagnon
Président



www.rtu-ser.ca